

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 82 (1931)
Heft: 10

Artikel: Gui et possibilité
Autor: J.P.C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784728>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Phot. H. Burger.

UN BEAU SPÉCIMEN DE L'ÉPICÉA A ÉCHASSES.

On sait que l'épicéa germe souvent sur des troncs en décomposition ou sur des souches. Ceux-ci pourrissant avec le temps et tombant en poussière, les racines de l'épicéa sont mises à nu: c'est là l'origine de l'épicéa à échasses. Le spécimen ci-dessus croît au Rotmoos, dans le bassin de réception du Giswiler Laui (Obwald), à 990 m d'alt. Diam. au-dessus de l'empattement des racines 55 cm; hauteur: 26 m. L'échasse centrale mesure exactement 1 m de hauteur. (Août 1931.)



Phot. W. Nägeli.

AUTRE SPÉCIMEN INTÉRESSANT DE L'ÉPICÉA A ÉCHASSES.

Cet épicéa croît dans la forêt domaniale de Schallenberg-Rauchgrat, près de Schwarzenegg (Berne), à l'intérieur d'une placette d'essais de la Station de recherches forestières, dans un peuplement jardiné (alt. 1060 m). Diamètre au-dessus de l'empattement des racines: 44 cm.

Longueur des deux échasses au premier plan: environ 1,3 m.

(Juillet 1931.)

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

82^{me} ANNÉE

OCTOBRE 1931

N° 10

Gui et possibilité.

La nature se plaît à fournir, à qui l'étudie un peu, des sujets d'étonnement toujours renouvelés. Comment ces deux mots « gui » et « possibilité », représentant choses si complètement différentes, peuvent-ils être accolés ensemble ?

Allons donc ! Dame Possibilité est de trop haute naissance, matrone trop respectable pour se commettre avec ce petit parasite, autrement que pour s'en parer un peu aux approches de l'an nouveau !

Et pourtant, les faits sont là, indéniables, qui nous prouvent une influence certaine du gui, non seulement sur la possibilité, mais aussi sur les exploitations. Influence dans deux directions bien distinctes et apparemment contraires.

Influence tout d'abord déprimante sur le chiffre de la possibilité. L'accroissement étant très réduit chez les sapins atteints de gui,¹ il s'en suit une possibilité faible pour les sapinières contaminées. En supposant, bien entendu, que la possibilité est envisagée comme un revenu régulier et normal, et calculée au moyen de l'accroissement constaté par les inventaires successifs.

Autre influence : sur les exploitations. L'enlèvement forcé des arbres dépérissants enfle le volume des coupes de façon souvent regrettable, mais indispensable.

Curieux végétal que le gui, lequel nous pousse à prévoir une possibilité assez faible, et nous oblige à des exploitations beaucoup plus fortes. Paradoxe difficile à comprendre pour qui n'est pas en contact direct avec les sapinières atteintes du gui. Et pourtant, vérité si absolue qu'elle prime toute autre considération !

On ne discute pas d'un escalier à réparer dans une maison qui brûle; on n'opère pas de l'appendicite un patient qui se meurt.

¹ Voir « Journal forestier suisse » de 1930, pages 254—255.

d'étouffement. De même, dans les sapinières à gui, toute considération sur le traitement rationnel doit céder le pas aux interventions parfois brusquées, tendant à faire disparaître les bois les plus malades, avant qu'ils ne soient la proie des bostryches.

Plus encore. Toute opération culturale dans le rajeunissement doit être subordonnée aux nécessités de l'enlèvement des dépérissants à n'importe quelle saison, fût-elle la plus préjudiciable au recrû.

Là, de nouveau, travail apparemment irréfléchi, irrationnel. Pourquoi ne pas exploiter rapidement, en une ou deux fois, les bois malades, et laisser ensuite la forêt se « refaire » après des exploitations trop fortes ? C'est chose possible lorsque le danger est minime, quand l'infection du gui est faible. Mais alors, on n'en parle pas, la chose se fait sans autre !

Mais, dans les cas de forte infection, là où — et ces cas sont fréquents — sur de grandes surfaces de sapinières pures et régulières, il n'existe pas un seul sapin complètement indemne, il faut d'autres mesures. L'infection n'est pas au même degré sur tous les bois; il n'y a donc pas urgence d'exploitation pour tous. Il faut faire vie qui dure avec les bois malades, n'exploiter que les plus mauvais. Il faut conserver au sol, le plus longtemps possible, en ne l'éclaircissant que peu à peu, le couvert auquel il est habitué. Ceci pour lui permettre de se préparer à la venue du rajeunissement; pour ne pas amoindrir encore ses qualités déjà affaiblies par le régime régulier; pour ne pas créer à plaisir des occasions de provoquer des chablis.

Exploiter rapidement équivaldrait à la coupe rase, un expédient à n'utiliser qu'à la toute dernière extrémité.

Il faut donc intensifier les coupes, les faire à intervalles réduits. Et, entre temps, exploiter tout ce qui tend à sécher, à devenir arbre à bostryches.

Seulement, exploitations intensifiées, à intervalles courts, signifie dépassements de possibilité. Ceci, répétons-le, pour parer au danger toujours prêt à éclater d'invasions de bostryches; et, secondairement, pour tirer parti à temps de bois se dépréciant rapidement.

Il y a donc, dans les peuplements atteints du gui, des surexploitations inévitables; plus ou moins fortes, suivant le degré d'infection.

Faut-il chercher à les amortir ? Cette recherche est logique et désirable. Elle pourra se faire par une réduction des coupes, soit dans la zone du gui, soit sur le reste de la forêt.

Réduire les coupes dans la zone du gui serait l'inverse de ce que nous avons à y faire; cela équivaldrait à laisser debout une plus forte quantité d'arbres dépérissants devant provoquer une exploitation plus forte de bois chablis. Cercle vicieux duquel il est impossible de sortir. Il faut traiter les sapinières à gui sans souci des résultats statistiques.

Reste alors le dernier moyen, de réduire les coupes prévues dans les parties saines de la forêt. Moyen extrêmement simple à appliquer. La réduction pourra s'opérer de deux façons :

- a) Martelage dans toutes les divisions prévues, et sur toute leur surface, mais avec une intensité plus faible.
- b) Martelage d'intensité ordinaire dans un nombre restreint de divisions.

Dans tout aménagement bien préparé, il y a étroite connexion entre l'intensité des coupes prévues et leur rythme. Diminuer l'intensité d'une coupe aura pour conséquence de réduire son effet utile sur un nombre plus restreint d'années. Par conséquent, d'obliger à un retour plus rapide de la coupe prochaine, si nous cherchons à traiter la forêt de façon intensive. Restreindre le nombre des divisions à tenir en coupe allongera le rythme des coupes, et obligera — si nous cherchons à traiter la forêt de façon intensive — à des martelages plus importants.

Ainsi donc, la réduction des coupes aura pour effet certain un ralentissement de l'accroissement, un retard dans la sélection et dans la différenciation des peuplements. Toutes conséquences opposées au principe même de la sylviculture, qui est la recherche d'une gestion intensive et en même temps soucieuse d'améliorer la forêt.

Ce ralentissement pourra être consenti s'il ne se fait sentir que sur une courte période. Mais tel n'est pas le cas. Pour transformer en peuplements irréguliers et mélangés nos sapinières pures et régulières, pour en éliminer le sapin, il faudra, dans bien des cas, plusieurs décades. Plusieurs décades de gestion extensive dans des forêts, saines à leur début, les conduira à un état précaire, duquel il sera difficile de sortir.

Un père de famille, absorbé par les soins à donner à un enfant malade, doit tout de même continuer à travailler pour nourrir comme à l'ordinaire le reste de sa famille.

Il semble bien qu'au nom du principe fondamental de la sylviculture (gestion intensive améliorante), chaque partie de forêt doive être traitée pour elle-même, sans avoir à souffrir des conditions spéciales à d'autres.

La question de l'amortissement des surexploitations peut être résolue en la déplaçant pour la porter sur un plan tout autre, plan administratif. La constitution de « fonds d'excédents forestiers », dans lesquels devra se placer la contre-valeur des surexploitations, paraît la solution la plus élégante de la question.

Si des surexploitations régulières se succèdent pendant longtemps (ce sera le cas pour les futaies à gui), le fonds des excédents sera alimenté régulièrement aussi. Il pourra fonctionner comme régulateur des recettes, si une diminution de possibilité doit intervenir par suite de ces dépassements de possibilité. Et cela jusqu'à ce que les peuplements à gui, disparus, et remplacés par d'autres plus vigoureux, puissent de nouveau donner leur apport à la possibilité. Cela se fera sans que la gestion intensive soit abandonnée pour autant sur le reste de la forêt.

Rien ne vaut la froide exactitude des chiffres ! Les cahiers d'aménagement et de contrôle des forêts communales de Bevaix nous en livrent quelques-uns qui sont intéressants.

Il s'agit d'une portion de la forêt spécialement attaquée par le gui, et qu'il a été possible de suivre pendant deux périodes d'aménagement, la première de 1917 à 1925 (neuf ans), la seconde de 1926 à 1930 (cinq ans, cette seconde période allant jusqu'en 1933). Malgré un changement de parcellaire en 1925, la surface reste presque inchangée; elle est, à partir de 1925, de 37,45 ha; elle était un peu plus forte auparavant. Futaie régulière et simple de sapin, cette forêt possède, sous forme de bouquets distincts, quelques perchis d'épicéa issus de plantation et quelques petits bouquets de hêtre et chêne traités en futaie; ces bouquets possèdent un matériel sur pied assez faible.

La futaie de sapin croît à une altitude moyenne de 600 m, sur un terrain en pente très douce, dans un sol morainique très fertile. Le peuplement, à l'âge moyen de 120 ans, est de densité irrégulière, par suite de l'exploitation forcée de chablis et arbres

dépérissants. Le matériel moyen à l'hectare (y compris les bouquets d'épicéa et feuillus) oscille entre 218 et 438 sv; moyenne de 346 sv.

Pendant la première période, les exploitations régulières ont été faibles, à peine la moitié de la possibilité de la forêt. Il en est résulté une exploitation forcée de tiges dépérissantes beaucoup plus forte que celle prévue aux coupes.

A la révision de 1925, l'état du peuplement nous a obligés à changer de méthode de travail, et à réaliser plus rapidement les arbres dépérissants encore sur pied. Les changements ont été les suivants :

- a) Augmentation du nombre des divisions, qui de trois a passé à cinq, permettant ainsi une gestion plus incisive sur des surfaces réduites.
- b) Fixation de prévisions plus élevées que sur l'ensemble de la forêt.
- c) Accélération des coupes, qui ont parcouru les 37 ha en quatre ans, alors que, pendant la période précédente, seuls 23 ha ont été parcourus en neuf ans.
- d) Recherche et exploitation, pendant toute l'année, des arbres dépérissants, ce qui oblige, certaines années, à passer en exploitation de quelques bois jusqu'à trois ou quatre fois pendant la période de végétation.

Ces mesures paraissent avoir eu un effet heureux sur l'exploitation forcée des sujets dépérissants. Alors que, pendant les années de repos de 1922 à 1925, le volume des chablis a varié entre 200 et 250 sv par an, ce chiffre a baissé rapidement dès que les coupes ont été plus fortes. Cela malgré une recherche plus approfondie des sujets dépérissants. Mais, pendant les cinq premières années de la seconde période, nous arrivons à un montant des exploitations presque triple de la possibilité. Pourtant il n'a été enlevé que le strict nécessaire, malgré que, lors des martelages, les prévisions d'exploitations aient été toujours fortement dépassées.

Une ombre est à signaler au tableau déjà peu réjouissant de ces exploitations forcées : les groupes de rajeunissement de diverses essences, qui commençaient à se former dans les parties les moins denses de la futaie malade, ont été en partie détruits

par ces exploitations continues; c'est une conséquence regrettable, mais inévitable.

Si, dans ces 37 ha, nous conservons l'allure des exploitations telle qu'elle a été imprimée dès 1926, nous aurons encore pour 25 ans de travail, au moins, jusqu'à la réalisation complète du peuplement de sapin. Et le danger des invasions de bostryches; les pertes d'accroissement, de la qualité des bois; les frais supplémentaires d'exploitation, les dégâts au recrû; tous ces défauts ne seront éliminés qu'avec les peuplements eux-mêmes.

Conséquences de l'action du gui.

Forêts communales de Bevaix, divisions 14 à 18: 37,45 ha.

Année	Prévisions de coupes sv	Exploitations au tarif d'aménagement		
		Coupes sv	Chablis sv	Total sv
1917	—	—	47	47
1918	—	—	52	52
1919	380	375	57	432
1920	320	334	2	336
1921	—	—	88	88
1922	—	—	234	234
1923	—	—	199	199
1924	—	—	243	243
1925	—	—	248	248
1917 à 1925	700	709	1170	1879
Moyennes par ha et an	2,08	2,10	3,47	5,57
Possibilité de la forêt par ha et an	4,27	—	—	4,27
1926	250	351	223	574
1927	350	650	145	795
1928	200	457	67	524
1929	450	591	119	710
1930	—	—	140	140
1926 à 1930	1250	2049	694	2743
Moyennes par ha et an	6,67	10,94	3,71	14,65
Possibilité de la forêt par ha et an	5,24	—	—	5,24

Si nous voulions amortir, sur les 404 ha restants de Bevaix, les surexploitations faites sur ces 37 ha, nous devrions réduire les exploitations à 4 sv par ha et par an, au lieu de 5,24. Et si, à ces 37 ha, nous ajoutons encore les 70 à 80 autres où la situation est pareille, dans cette commune seulement, la réduction des coupes sur les parties saines de la forêt rendrait impossible une gestion rationnelle.

S'il ne s'agissait encore que de 100 ou 200 ha, ce serait peu de chose. Mais, les peuplements à gui se chiffrent par centaines d'hectares dans les forêts du bas Jura, le long du lac de Neuchâtel; sans compter ceux des autres cantons.

L'ampleur du problème est telle qu'une génération de forestiers suffira à peine à le solutionner en forêt. J. P. C.

L'outillage forestier à l'honneur.

L'Association suisse d'économie forestière a été certainement bien inspirée en mettant l'outillage de nos bûcherons au nombre de ses sujets d'étude. Les réponses aux questionnaires qui ont été adressés, il y a quelques mois, aux administrations forestières de toute la Suisse, ont, en effet prouvé qu'il y avait quelque chose à faire dans ce domaine, et que là aussi une rationalisation intelligente devait être entreprise. M. le Dr *R.-Ch. Gut*, adjoint de l'Office forestier central suisse, fut chargé d'étudier cette importante question. Par ses voyages d'étude à l'étranger, par de nombreux essais dans les forêts de la Bourgeoisie de Soleure et par les résultats de l'enquête que nous rappelons ci-dessus, il a acquis, dans ce domaine, une telle maîtrise qu'il devenait tout naturel d'en faire profiter le corps forestier de la Suisse.

La commission technique de l'Office forestier central a proposé alors, aux services forestiers des cantons, de déléguer quelques inspecteurs à un cours qui serait donné à Soleure. En raison des nombreuses inscriptions, ce cours fut dédoublé et du 10 au 13 août, puis du 16 au 20 août, une quarantaine de techniciens forestiers eurent l'heureux privilège d'être fortement documentés dans le domaine trop peu connu de l'entretien des outils en général, et de l'affûtage des scies en particulier.

Au premier de ces cours ont pris part 18 participants, représentant les cantons romands et la partie occidentale de la Suisse alémanique. M. *Marcuard*, inspecteur forestier de la bourgeoisie de la ville de Berne et président de la commission technique, introduisit le sujet, puis M. *Bavier*, l'actif directeur de l'Office forestier central, exposa, de façon claire et compétente, l'organisation rationnelle de notre économie forestière suisse et les multiples problèmes qu'elle nous